



Communiqué

Plan climat de la Ville de Lausanne : Premières mesures et financement

En janvier de cette année, la Municipalité a présenté les objectifs ambitieux de sa politique climatique d'ici à 2050. Aujourd'hui, elle développe les premières mesures concrètes ainsi que leur mode de financement, dans les domaines de la mobilité et de l'arborisation, permettant d'évoluer vers une ville zéro carbone, saine et inclusive, porteuse d'une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.

Adapter la mobilité à l'urgence climatique

Pour mettre en œuvre les objectifs ambitieux du plan climat dans le domaine de la mobilité, la Municipalité a choisi d'agir à trois niveaux : rendre plus attractifs le prix des abonnements Mobilis, améliorer la performance des transports publics et créer des aménagements favorisant la mobilité active.

Pour rendre l'utilisation des transports publics plus attractive, la Municipalité a décidé d'un certain nombre de réductions pour les abonnements Mobilis, qui concernent la population retraitée et les jeunes en formation jusqu'à 25 ans à hauteur de 50%, avec un émolument de 40.-. Les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI auront droit à la gratuité compte tenu d'un émolument de 80.-. Ces mesures devraient augmenter largement le nombre d'abonnements aux transports publics et favoriser leur utilisation sans que les charges supplémentaires soient supportées par des personnes à bas revenu.

Dans le même temps, il s'agira d'augmenter la performance et l'attractivité des transports publics et d'offrir une desserte maximale à la population. Outre les grands projets déjà engagés au niveau communal, cantonal et fédéral, comme, la mise en souterrain du LEB, les BHNS (bus à haut niveau de service), le tram, etc. il faudra aussi adapter le maillage, la fréquence et la performance du réseau de bus aux futurs enjeux. Cela passera également par de nouveaux aménagements qui permettront la complémentarité des modes de transport durables ou la desserte de zones foraines et/ou éloignées (ex : Chalet à Gobet, Ecole hôtelière, etc.).

Parallèlement, des aménagements seront créés et spécifiquement dédiés à la mobilité active afin de sécuriser les déplacements à pied ou à vélo. La qualité des espaces publics, à l'image du travail débuté par la Municipalité suite au rapport Gehl, sera au cœur des réflexions afin de penser la ville pour celles et ceux qui la vivent plutôt que celles et ceux qui la traversent. La ville sera principalement pensée pour la mobilité active ou en transports en commun, afin que l'utilisation de transports individuels motorisés soit réduite au strict nécessaire et que la place libérée ainsi dans l'espace public soit bénéfique à tout un chacun et chacune.

Ces évolutions passeront notamment par une généralisation de la piétonnisation du centre-ville, en commençant par la rue Centrale ou par le développement des zones modérées, par exemple.



Adapter la ville aux changements climatiques inévitables

L'arborisation de la ville devient un enjeu de santé publique, l'arbre étant un amortisseur climatique majeur. Actuellement 20% de la zone urbaine lausannoise est recouverte par la canopée, soit la surface des feuilles des arbres, l'objectif est de 30% à 2040.

Pour augmenter la surface foliaire à ce niveau, 1'300 nouveaux arbres devront être plantés chaque année durant ces 15 prochaines années. Ceci dans des surfaces de pleine terre ou, plus difficilement, dans des fosses de plantation positionnées sur des surfaces minérales.

Ces arbres, garants de l'adaptation de la ville au réchauffement climatique, nécessiteront un entretien annuel qui engendrera un coût supplémentaire conséquent.

Pour le domaine privé et en suivant l'exemple genevois, la Ville de Lausanne étudie une modification du règlement sur les abattages des arbres pour alimenter le Fonds des arbres. Chaque arbre sera valorisé à sa valeur intrinsèque. L'abattage de l'un d'eux engendrera une compensation par plusieurs arbres (un arbre jeune ayant moins de « valeur ») et/ou par une compensation financière qui alimentera ce fonds.

Un financement sans impact sur la population

Comme annoncé lors de la présentation du Plan climat, chaque train de mesures sera présenté dans un rapport-préavis avec son plan de financement spécifique.

Le rapport-préavis présente ici le financement des premières mesures par une augmentation temporaire des plafonds des taxes communales sur l'électricité qui passeront à 1.9 ct/kWh entre 2022 et 2025. Les SiL devant restituer 34 millions à leurs clients particuliers, suite à un arrêt du tribunal fédéral¹, l'augmentation n'aura aucun impact direct car l'opération aura un effet global nul sur la facture des particuliers.

Les entreprises pourront quant à elle bénéficier du plan d'action « rénovation énergétique » du programme équiwatt afin de réduire au maximum leur consommation électrique et de baisser ainsi leur facture d'électricité.

En présentant ces premières mesures, la Municipalité réitère son engagement pour une politique climatique volontariste, progressiste et inclusive et entreprendra, à son niveau, les actions nécessaires pour obtenir un cadre légal compatible avec les ambitions lausannoises en matière climatique, afin d'être au rendez-vous avec les générations futures.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, Syndic de la Ville de Lausanne, 021 315 22 01**

Lausanne, le 17 mai 2021

¹ Arrêt suite au litige avec la Commission fédérale de l'électricité sur les tarifs de l'énergie électrique.